

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 23 mars 2016  
**CO 027 DE**

Page 1/1

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 50

Présents : 51

Votants : 44

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT, Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Frédéric LAMBERT, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Michel FEVRE, Jean-Baptiste MERILLOT, Eric PICHEGRU, Josiane SCARABOTTO, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Olivier FOURNIER, Laurent MENETRIER, Jean BOYER.

Ont donné pouvoir : Bruno ROBERT donne pouvoir à Gérard BOUDIER.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Olivier LECOQ, Jacques GRANGEREAU.

Etaient Excusés : André VIONNET, Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Raphaël GAGNEUR, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Marie-Christine CHANOIS, Anne CHARLET, Hervé CORON, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient absents : Nelly BUYS, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard BOUDIER

Convocation faite le : 10 mars 2016

**Objet : Adhésion au Service Informatique et TIC (le SITIC) du SIDEC.**

VU la note de synthèse n°11/23.03.2016, élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT, relative à la proposition d'adhésion au Service Informatique et TIC (le SITIC) du SIDEC ;

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales, en séance du 8 mars 2016 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Alain CHOULOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué aux Finances et Affaires Générales ;

CONSIDERANT que le SIDEC apporte depuis de nombreuses années à la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny un service informatique sous forme de la mise à disposition du logiciel de comptabilité « MAGNUS- Pack Evolution » qui comporte sa mise à jour ainsi que la maintenance ;

ATTENDU que le coût à facturer par le SIDEC est globalement de 4 500€/an décomposé en 2 parties : 4 000€ pour la licence et 500€ au titre de la péréquation financière pour la strate de population (10 109 habitants selon la population légale retenue de 2015) ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / DECIDE d'adhérer au service informatique du SIDEC en 2016 ;

2 / DIT que la dépense budgétaire correspondante est inscrite au BP 2016 pour un montant de 4 500€ ;

3 / AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original  
Le Président,

Jean François GAILLARD

